



L'équipe

Effectifs

PS : 32 MS : 28 GS : 24
 CP : 44 CE1 : 28 CE2 : 30
 CM1 : 34 CM2 : 34

cycle 1	Petite & Moyenne section	Agnès MOULIN	ATSEM: Marielle HUMBERT + Maryline DELOOF le mercredi
	Petite & Grande section	Séverine VEYRAT	ATSEM: Régine GRIMAUD+ Brigitte REVOL le mercredi
	Moyenne & Grande section	Christelle PERRON	ATSEM : Nathalie MAESTRE
cycle 2	CP	Delphine VOILLOT	
	CP	Véronique FOURNERON	Sandrine CERRI
	CE1/CE2	Sandrine ROURE	
cycle 3	CE1/CE2	Marie Christine WEILL	
	CE2/CM1	Rachel GAYET	
	CM1/CM2	Jean Christophe CHATELAIN	
	CM2	Isabelle TUFFIER	Sandrine CERRI

2 AVS , Aide à la Vie Scolaire Virginie LEBLANC et Joëlle COTTIER participent à l'intégration d'enfant porteur de handicap.

Les remplacements des enseignants absents sont gérés par l'Inspection de La Tour du Pin









<p>Téléphone</p>	<p>Ecole : ☎ 04 74 33 49 74 (commun maternelle et élémentaire)</p> <p>Cantine : ☎ 04 74 33 29 76</p> <p>Garderie : ☎ 04 74 33 29 75</p> <p>Mail école : ce.0382635h@ac-grenoble.fr</p>
<p>Vacances scolaires</p>	<p>Toussaint : du 18 Octobre au Lu 3 Novembre au matin</p> <p>Noël : du 20 Décembre au Lu 5 Janvier au matin</p> <p>Hiver : du 7 Février au Lu 23 Février au matin</p> <p>Pâques : du 11 Avril au 27 Avril au matin</p> <p>Été : Le Vendredi 3 Juillet au soir</p>
	<p>La directrice, Mme FOURNERON est déchargée les Mardi et Jeudi.</p> <p>Le bureau se situe au rez-de- chaussée du nouveau bâtiment.</p> <p>Il est toujours préférable de prendre rendez vous.</p>










Les déplacements sont maintenant facilités :

- ✓ Utilisez le parking derrière la Mairie.
- ✓ Le sentier qui relie le bas et le haut du village a été rénové...c'est l'occasion de l'utiliser ...
- ✓ Il est interdit de se garer sur l'emplacement **réservé** au car ou aux déplacements des élève, ni devant la cantine (livraison /circulation d'enfants).

Faites preuve de civisme, de courtoisie, de solidarité, c'est la sécurité de vos enfants qui est en jeu

<p>Horaires de l'école</p> 	<p>Du lundi au vendredi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin : 8H30 à 11H30 (portail ouvert à 8H20) - Après midi : 13H30 à 15H45 (portail ouvert à 13H20) <p>Le mercredi, Matin de 8H30 à 11H30</p> <p>En dehors de ces horaires, l'école est fermée. Un interphone permet l'ouverture des portes mais nous vous demandons un usage modéré pour ne pas déranger le personnel enseignant (hors jour de décharge de direction).</p>
<p>Retards</p> 	<p>Les élèves doivent arriver à l'heure. Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'heure. En maternelle, seules les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer les enfants.</p> <p><i>En élémentaire, les enseignants ne sont pas responsables des élèves avant et après la sortie de l'école.</i></p>
<p>Absences</p> 	<p>Toute absence doit être signalée par un appel téléphonique ou un mail (ce.0382635h@ac-grenoble.fr) puis justifiée par un mot (formulaires dans cahier). Toute absence de longue durée sera signalée dès son début avec indication du motif et date probable de retour.</p>
<p>RASED</p> 	<p>Le Réseau d'Aide Spécialisée intervient auprès des élèves en difficulté. Il est composé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une psychologue scolaire : non connue - d'un maître E : M. HERVE <p>(bureau à Doissin : 04 74 27 91 92)</p>
<p>Cahier de liaison</p> 	<p>Il est le lien entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école. Vous pouvez notamment y écrire les mots d'excuse pour les absences ou les retards, les changements (cantine/garderie/car), les demandes de rendez-vous. (si vous avez plusieurs enfants, merci de signer chaque cahier)</p> <p><i>Il reste en permanence dans le cartable.</i></p>
<p>Assurance scolaire</p> 	<p>L'assurance scolaire est obligatoire pour les sorties facultatives (en général toutes les sorties). Elle doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la « responsabilité civile » - ET « l'individuelle accident » <p>Renseignez vous auprès de votre assureur</p>
<p>Le Sou des Ecoles</p> 	<p>Le SOU des Ecoles est une association de parents d'élèves qui organise des manifestations afin d'aider (en complément de la Mairie) au financement des projets de l'école (sorties culturelles, intervenants, voyage scolaire, classe verte).</p> <p><i>L'assemblée générale aura lieu le 12 Septembre 2014 à 20 h</i> Merci de participer lorsque le Sou des Ecoles propose une action !</p>
<p>Parents délégués</p> 	<p>Des représentants, élus en octobre, sont vos interlocuteurs au Conseil d'école. Les Associations de parents d'élèves participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. Participez à la vie de l'école en votant (ou en vous présentant) lors des élections le Vendredi 10 Octobre 2014</p> <p><i>Une information vous sera donnée lors de l'assemblée générale du Sou mais vous pouvez vous porter candidat auprès de la directrice dès la rentrée.</i></p>

<p>Règlement intérieur</p> 	<p>Il est affiché dans l'école. Chaque année il est validé par le 1^{er} conseil d'école après une éventuelle mise à jour. Vous le signerez après cette validation.</p> <p><i>En élémentaire, l'entrée dans l'enceinte de l'école est réservée aux élèves et personnel enseignant et communal. Utilisez le cahier de liaison pour toute information.</i></p> <p style="text-align: right;">Ce règlement est à respecter par tous.</p>
<p>Relations Parents/enseignants</p> 	<p>Pour tous problèmes, difficulté ou question, n'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant.</p> <p>Vous êtes un partenaire actif du système éducatif et vous recevoir fait partie de notre travail.</p> <p>Il suffit de prendre rendez-vous quelques jours à l'avance.</p>
<p>EPS</p> 	<p>Pour une pratique sécurisée des activités sportives, les élèves doivent porter une tenue de sport (short ou survêtement + chaussures de sport). Les bijoux sont interdits car dangereux. Les jours vous seront précisés.</p> <p>(EPS: Education Physique Sportive)</p>
<p>Piscine</p> 	<p>L'activité « Piscine » concerne les élèves de cycle 2. Elle aura lieu au 3^{ème} trimestre. L'activité est gratuite et obligatoire, financée par la Mairie.</p> <p>Nous avons besoin de parents bénévoles agréés, merci aux volontaires de se faire rapidement connaître.</p>
	<p>Transport scolaire</p> <p>Information et inscription auprès de TRANSISERE www.transisere.fr</p> <p>Inscription gratuite et obligatoire à la garderie récréative de 15H45 à 16H30</p>
<p>Garderie Péri scolaire</p> 	<p>Pour chaque temps d'accueil, il est indispensable de vous inscrire sur le serveur de parents services</p> <p style="text-align: center;">Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi</p> <p>Matin de 7H30 à 8H15 (entrée par parking St Roch)</p> <p>Après-midi : 3 temps avec inscription obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 15H45 à 16H30 : garderie récréative - de 16H30 à 17H30 : TAP (activités encadrées) - de 17H30 à 18H30 : garderie avec sorties libres <p>Mercredi matin : de 11H30 à 12H30 : garderie récréative</p> <p>Pour tous changements au cours de la journée, appeler le 04 74 33 29 75</p>
<p>Cantine</p> 	<p style="text-align: center;">Tarif unique : 4,58€ le repas</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez réserver ou modifier une inscription (avant 7H45) soit par téléphone : numéro du serveur vocal : 04 76 54 99 63 ou utiliser le serveur de parents services</p> <p style="text-align: center;">http://saintvictordecessieu.les-parents-services.com/</p>



La réussite scolaire repose sur l'alliance entre les adultes parents et enseignants au service des apprentissages et du bien-être des élèves.

Ecole Primaire Saint Victor de Cessieu

Année 2014/ 2015



L'année scolaire 2014-2015 a débuté ce mardi 2 septembre 2014 dans une école qui a continué ses aménagements pendant les vacances : salle St Roch, plateau sportif, salle de bibliothèque rénovée.

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir. Ce livret est là pour vous donner les premières informations dont vous pourriez avoir besoin.

Pendant le mois de septembre, votre enfant va revenir chez lui avec de nombreux papiers venant de l'école mais également des structures proches de l'école (associations, mairie, ...).

Nous vous demandons de bien les consulter car ils sont importants pour le fonctionnement global de la vie scolaire de votre enfant.

Certains de ces documents seront à compléter et à retourner signés à l'école. Respectez les délais de retour fixés !

Ne pas oublier de retourner :

- *La fiche urgence*
- *La fiche de renseignements (signée des 2 parents)*
- *L'attestation de responsabilité civile **et** une attestation d'assurance*
- *Personnes autorisées à récupérer enfant (maternelle)*
- *Autorisation transport scolaire (maternelle)*
- *La petite fiche colorée pour la direction*